



Pension alimentaire + santé

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **14:19**

Bonjour,
je suis séparée avec trois enfants et perçoit une pension alimentaire de 200 euros par enfant.
Le pension sert elle aussi aux frais d'optique (entre 200 et 250 euros par enfant et par an)
sachant que le papa a la mutuelle pour les enfants mais qu'il refuse de faire le nécessaire
pour les remboursements.
Cordialement

Par **bourgeois**, le **21/06/2007** à **13:18**

bonjour,
alors personne peut me répondre???